



E-MAIL : marianne.mairie@wanadoo.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mardi 09 avril 2024 à 19 heures 00

L'An deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - Mme GRAS – M. BAS – Mme OUDELET - M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET - M. VAN ISACKER - Mme GREHAN – M. FAUQUEMBERGUE.

Membres absents : Mme VIOT – Mme LABOURO-RAUH – M. LOBBE - M. PETITNIOT.

Membres représentés : Mme VIOT donne pouvoir à M. JULIEN
M. LOBBE donne pouvoir à M. VAN ISACKER
M. PETITNIOT donne pouvoir à Mme GREHAN

Membre excusé : Mme LABOURO-RAUH

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Monsieur BAS Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 19 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202411 – Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par M. PLASSON Eric, Trésorier

202410 – Compte Administratif 2023 – Affectation des résultats de l'exercice précédent

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2023 faisant ressortir un excédent de 415 713,70 € à la clôture de l'exercice 2022 (Compte 002 « Excédent antérieur reporté » du budget primitif 2023).

Les résultats de l'exercice 2023 sont arrêtés comme suit :

- **Section de fonctionnement**
 - Dépenses : 968 765,61 €
 - Recettes : 1 129 352,04 €
- Soit un excédent de 160 586,43 €

- **Section d'investissement**

Opérations de l'exercice

- Dépenses	:	152 476,82 €
- Recettes	:	264 134,98 €

Soit un excédent de 111 658,16 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont déficitaires de 75 200 €.

Le résultat définitif révèle un excédent de 503 186,98 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du budget 2024.

Les membres du Conseil Municipal n'ont aucune observation ni remarque à formuler sur le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de SAINT-QUENTIN Municipal.

Monsieur le Maire s'étant retiré, la présidence de la séance est confiée à Monsieur ABRAHAM Hervé pour le vote du compte administratif qui est voté par 12 voix pour, 4 voix contre (M. VAN ISACKER – M. LOBBE – Mme GREHAN – M. PETITNIOT).

Monsieur VAN ISACKER prend la parole et fait remarquer qu'il n'y a pas suffisamment de projets structurants dans la section investissement du Compte Administratif 2023, et regrette un manque de vision de l'avenir pour les projets d'investissement de la commune.

De ce fait, il votera contre ce bilan financier.

202412 – Vote du taux des taxes directes locales pour 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	49,76 % (31,72 % + 18,04%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	39,86 %
- Taxe d'habitation	:	16,39 %

202413 – Vote du Budget Primitif 2024

Les dépenses et les recettes de la section fonctionnement sont arrêtés à la somme de 1 620 000 €, la section d'investissement étant équilibrée pour un montant de 890 000 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Le budget 2024 est adopté par 14 voix pour et 4 voix contre (M. VAN ISACKER – M. LOBBE – Mme GREHAN – M. PETITNIOT).

202414 – Demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public

Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur d'une somme de 1 990,87 € représentant le recouvrement de loyers impayés.

202415 – Mission humanitaire au Cambodge – Participation financière de la commune

Suite à la demande de subvention exceptionnelle présentée par Madame GILAIN, professeur des écoles à FLAVY-LE-MARTEL, les membres du conseil municipal décident par 11 voix pour, 5 voix contre (M. VAN ISACKER – M. LOBBE – Mme GREHAN – M. PETITNIOT – M. DECLERCK) et 2 absentions (Mme LEMARCHAND – Mme HOUDARD) d'octroyer un montant de 300 € à l'association Mission humanitaire au Cambodge.

202416 – Mise en place d'une borne de recharge électrique aux abords de la Place du Général de GAULLE

L'USEDA a réalisé une étude sur la mise en place d'une borne de recharge électrique aux abords de la Place du Général de GAULLE.

Le coût de l'opération, calculée aux conditions économiques actuelles, s'élève à 21 219,03 €, la contribution financière de la commune étant fixée à 10 412,17 € H.T.

Le conseil municipal décide de valider ce projet.

Etablissement du tour de rôle des élections européennes du dimanche 09 juin 2024

Après avoir recensé les disponibilités des membres de l'assemblée, il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour le scrutin des élections européennes.

Questions d'initiatives

- **Mme DUBOIS Christine** : - remercie les membres du centre communal d'action sociale pour leur investissement dans la préparation du repas des anciens de la commune du 12 mars dernier.
- **M. BAS Jean-Pierre** : - adresse ses remerciements au personnel technique pour les travaux de rénovation de l'éclairage des bureaux administratifs de la mairie.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre BAS

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 23 avril 2024
Le Maire,

Patrick JULIEN